



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou dû à l'homme.

La commune de Breil sur Roya présente un risque d'effondrements de cavités dû au gypse.

Les déplacements peuvent être :

- *Lents et entrainer une déformation progressive des terrains (bâtiments qui se fissurent).
- *Très rapides et peuvent toucher les personnes et ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voie de communication).

Eboulements et chutes de blocs :

L'évolution des versants rocheux peut engendrer des chutes de blocs.

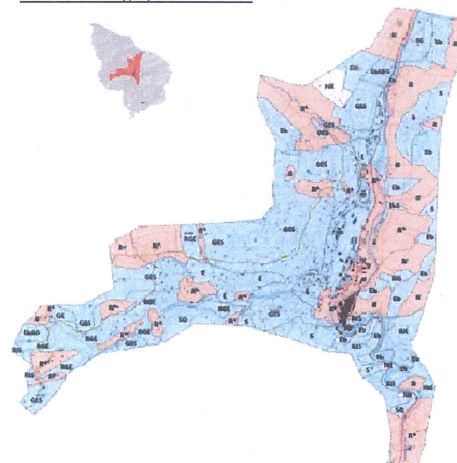


Mesures de gestion du risque

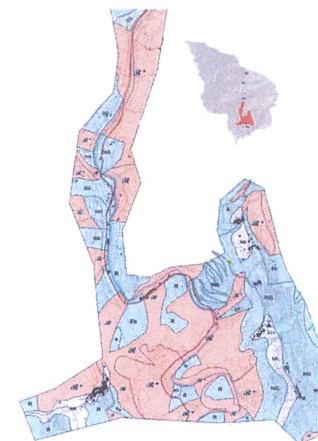
Des moyens de protection contre les chutes de pierres ou de blocs ont été mis en place afin de réduire les aléas dans les zones menacées.

Zones soumises au risque mouvement de terrain

Plan de zonage planche nord



Plan de zonage planche sud



R	Zone inconstructible due à un aléa de grande ampleur de chute de blocs	
R*	Zone inconstructible due à un aléa de grande ampleur de chute de blocs ou d'un autre aléa	
G	Zone constructible soumise à des prescriptions où l'aléa est de niveau faible à moyen	
Eb	Eboulement en masse de blocs ou de pierres	
G	Glissement	E Effondrement
R	Ravinement	S Reptation
A	Affaissement	Rl Ravinement léger
F	Fluage	* Cf règlement
NR	Zone non Réglementée	

Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain
www.georisques.gouv.fr

« Les bons réflexes »

Consignes de sécurité en cas d'effondrement du sol :

A l'intérieur :

- * Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- * Ne prenez pas l'ascenseur

A l'extérieur :

- * Eloignez-vous de la zone dangereuse
- * Ne revenez pas sur vos pas
- * N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

En cas d'éboulement, de chute de pierre ou de glissement de terrain :

A l'intérieur :

- * Se protéger la tête avec les bras
- * S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

A l'extérieur :

- * Fuyez latéralement
- * Ne revenez pas sur vos pas
- * N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

APRÈS

- * Fermer le gaz et l'électricité
- * Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- * ne pas prendre l'ascenseur
- * S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- * Respecter les consignes des autorités

